

Informations sur la garantie limitée

IMPORTANT : Juste au cas où votre téléviseur nouvellement acheté doit être réparé, veuillez conserver tout le matériel d'emballage d'origine et le reçu original.

Hisense Canada Co., Ltd (« **Hisense** »), garantit par la présente au premier acheteur-utilisateur (« acheteur ») de ce téléviseur Hisense™ (« **produit** »), lorsqu'il est expédié dans son emballage d'origine et vendu ou distribué aux États-Unis ou au Canada par un revendeur Hisense autorisé, et à condition que ce produit n'a pas été vendu soit « tel quel », « avec tous les défauts », « vente ferme » ou en d'autres termes pareils, que ce produit sera, durant la période de garantie applicable telle que déclarée uniquement dans cette garantie limitée, libre de tout défaut de matériau et de main-d'œuvre. Hisense, pourra, à sa seule discrétion et uniquement pendant la période de garantie applicable, réparer le produit défectueux ou, à son choix, fournir à l'acheteur un **produit équivalent neuf ou remis à neuf de qualité comparable ou supérieure**.

Comment obtenir un service sous garantie :

Le service sous garantie peut être obtenu en contactant Hisense par l'une des méthodes ci-dessous. Pour se prévaloir du service sous garantie, une preuve d'achat sous forme d'un reçu de caisse original ou d'une facture acquittée prouvant que le produit est dans la période de garantie applicable doit être présentée à Hisense. Nos coordonnées sont fournies ci-dessous.

Information sur le service sous garantie et le dépannage pour les clients du Canada

Pour obtenir des informations sur le service sous garantie ou le dépannage, contactez le **service à la clientèle Hisense Canada**. Composez le 1-855-344-7367 (du lundi au vendredi de 9 h à 21 h HNE) envoyez un courriel canadasupport@hisense-canada.com ou visitez notre site Web sur www.hisense-canada.com

Service à domicile :

Certains produits sont admissibles à un service à domicile, à la seule discrétion de Hisense. Le service à domicile exige que notre fournisseur de services agréé ait un accès au produit libre, complet, dégagé et aisé. Le fournisseur de service à domicile n'est en aucun cas responsable du démontage, de la réinstallation ou du transport du produit. Il est possible que certaines réparations ne puissent être effectuées à domicile. Si des réparations doivent être faites en atelier, à la seule discrétion de Hisense, le produit devra être expédié directement à un entrepôt Hisense. Dès que le produit est reçu, réparé et/ou remplacé, Hisense retournera le produit réparé/remplacé à l'acheteur.

Conditions générales :

La présente garantie limitée ne s'applique pas à :

- (a) Tout défaut ou toute réparation nécessaire par suite d'utilisation abusive, négligence, accident, dommage d'expédition, mauvaise livraison ou installation, application et utilisation pour laquelle ce produit n'était pas destiné tel qu'indiqué dans le manuel de l'utilisateur ou autre documentation applicable au produit.
- (b) Tout défaut ou toute réparation nécessaire par suite de l'altération, modification, réglage ou réparation de tout produit par quiconque autre que Hisense, un fournisseur de service agréé par Hisense ou un détaillant/centre de service autorisé de Hisense.
- (c) Tout remplacement d'accessoires, de verrerie, d'articles consommables ou périphériques requis par une utilisation normale du produit incluant mais non limité à des écouteurs, télécommandes, piles, et autres.
- (d) Tous les dommages apparents à la surface ou à l'extérieur, y compris mais non limité à ceux qui ont été oblitérés ou causés par l'usure normale, une mauvaise expédition ou manipulation ou l'utilisation de nettoyants chimiques.
- (e) Tout défaut ou toute réparation nécessaire par suite de dommage causé par les conditions externes ou environnementales, y compris mais non limité à l'utilisation d'une tension incorrecte, aux fluctuations ou surtensions dans la ligne de transmission/ ligne de tension , un déversement de liquide ou des éléments ou actes de la nature.
- (f) Toutes réclamations en vertu de la garantie pour les produits retournés dont le modèle, le numéro de série et les marquages UL ont été altérés, sont illisibles ou manquent.
- (g) Tous les produits utilisés à des fins commerciales ou de location.
- (h) Toute installation, formation du consommateur, livraison, configuration, réglage et/ou frais de programmation.
- (i) Tout produit qui n'a pas été installé conformément aux instructions d'installation jointes au produit.
- (j) Tout problème avec la réception du signal (y compris les problèmes liés à l'antenne), images « brûlées » à l'écran, bruit de signal ou écho, interférence ou autres problèmes de transmission du signal, disponibilité des services ou contenus de tiers (y compris mais non limité au contenu d'image, audio ou vidéo).

Aucune entité autre que Hisense n'est autorisée à prolonger, augmenter ou transférer cette garantie au nom de Hisense.

Les garanties expresses de cette garantie limitée remplacent toute autre garantie et, sauf dans la mesure où la loi l'interdit, Hisense rejette toutes les autres garanties, explicites ou implicites, découlant du droit, de la loi, de l'usage du commerce ou de la conduite habituelle des affaires, y compris mais non limité aux garanties implicites ou conditions de commercialité et/ou de qualité, d'aptitude à un usage ou but particulier, et/ou d'absence de contrefaçon. Hisense ne garantit pas un fonctionnement continu ou sans erreur de ce produit.

Limites: (a) Hisense ne pourra être tenue responsable de tout dommage accessoire, spécial, consécutif, économique, exemplaire ou indirect de quelque nature que ce soit (y compris des pertes de bénéfices ou dommages pour perte de temps ou perte d'utilisation ou perte de données) résultants de ou liés à l'utilisation ou à la performance du produit ou à la défaillance du produit, même si Hisense est au courant ou a été informée de la possibilité de tels dommages; (b) Les remèdes décrits dans cette garantie limitée constituent l'accomplissement complet de toutes les obligations et responsabilités de Hisense envers l'acheteur en ce qui concerne le produit et constituent la pleine satisfaction de toutes les réclamations, qu'il s'agisse d'une action contractuelle, pour négligence, en responsabilité civile ou autre. Certaines juridictions n'autorisent pas l'exclusion de garanties ou la limitation de responsabilité pour les dommages accessoires ou consécutifs, de sorte que la limitation ou les exclusions ci-dessus peuvent ne pas vous être applicables.

Périodes de garantie :

Toutes les périodes de garantie seront calculées à compter de la date originale de l'achat par l'acheteur.

- Téléviseurs LCD/DEL de moins de 50 pouces (non-UHD) : **1 an** pièces et main-d'œuvre (produit de remplacement et pièces garantis pendant le reste de la période de la garantie initiale, ou 90 jours, la plus longue de ces périodes étant retenue). Le service à domicile est offert sur les téléviseurs 46 po. et plus. Le service à l'atelier est offert sur les téléviseurs de 45 po. et moins.
- Lunettes 3D et télécommande : **90 jours** pièces et main-d'œuvre.

Cette garantie n'est valable au Canada seulement et ne s'applique qu'aux produits vendus/distribués et desservis aux États-Unis.

AUCUNES GARANTIES (QUELLES SOIENT EXPRESSES OU IMPLICITES) INCLUANT MAIS NON LIMITÉES À TOUTES GARANTIES SUR LA QUALITÉ MARCHANDE ET L'ADAPTATION À DES FINS PARTICULIÈRES, NE SERONT APPLICABLES APRÈS LA PÉRIODE DE GARANTIE EXPRESSE SUSMENTIONNÉE, ET AUCUNE AUTRE GARANTIE EXPRESSE OU GARANTIE DONNÉE (PAR TOUTE PERSONNE, SOCIÉTÉ OU ENTITÉ EN RELATION AVEC LE PRODUIT) NE LIERA HISENSE. CETTE GARANTIE EST L'UNIQUE GARANTIE EN CE QUI CONCERNE CE PRODUIT ET HISENSE EST LE

FOURNISSEUR EXCLUSIF DE CETTE GARANTIE POUR LE PRODUIT. LA RÉPARATION OU LE REMPLACEMENT SONT LE SEUL RECOURS OFFERT À L'ACHETEUR. HISENSE DÉCLINE TOUTE RESPONSABILITÉ EN CAS DE DOMMAGES ACCESSOIRES OU CONSÉCUTIFS LIÉS À L'UTILISATION, LA MAUVAISE UTILISATION OU L'INCAPACITÉ D'UTILISER CE PRODUIT. NONOBTANT CE QUI PRÉCÈDE, LE RECouvreMENT PAR LE CONSOMMATEUR CONTRE HISENSE NE POURRA EXCÉDER LE PRIX D'ACHAT DU PRODUIT VENDU PAR HISENSE. CETTE GARANTIE S'APPLIQUE UNIQUEMENT AU PREMIER ACHETEUR-UTILISATEUR DU PRODUIT ET N'EST PAS TRANSFÉRABLE.

Certaines provinces ne permettent pas de limiter la durée des garanties implicites ou l'exclusion/limitation des dommages accessoires ou consécutifs et n'autorisent pas les limitations sur les garanties; par conséquent, les limitations ou exclusions indiquées ci-dessus pourraient ne pas s'appliquer à l'acheteur, uniquement dans ces États ou provinces spécifiques. La présente garantie vous donne des droits légaux spécifiques et peut-être certains autres droits qui peuvent varier d'un État ou d'une province à l'autre. Cette garantie s'applique dans toute la mesure permise par la loi.